



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VIENNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°86-2020-140

PUBLIÉ LE 2 NOVEMBRE 2020

Sommaire

PREFECTURE de la VIENNE

- 86-2020-10-27-001 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection des candidatures à un recrutement sans concours dans le corps des agents techniques des Finances publiques à la Direction des Services Informatiques Sud-Ouest (Etablissement des services informatiques de Poitiers) (1 page) Page 3
- 86-2020-11-02-001 - Avis de recrutement sans concours au titre de l'année 2020 de la Direction générale des Finances publiques d'agents techniques des Finances publiques à la Direction des Services Informatiques Sud-Ouest (Etablissement des services informatiques de Poitiers) (3 pages) Page 5

PREFECTURE de la VIENNE

86-2020-10-27-001

Arrêté portant désignation des membres de la commission
de sélection des candidatures à un recrutement sans
concours dans le corps des agents techniques des Finances
publiques à la Direction des Services Informatiques
Sud-Ouest (Etablissement des services informatiques de
Poitiers)

**Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection
des candidatures à un recrutement sans concours
dans le corps des agents techniques des Finances publiques
à la Direction des Services Informatiques Sud-Ouest
(Etablissement des services informatiques de Poitiers)**

Le directeur général des Finances publiques,

Vu le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 qui a modifié le décret n° 2010-985 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des agents techniques des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 octobre publié au JO du 14 octobre 2020 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2020 d'un recrutement sans concours d'agents techniques des Finances publiques.

ARRÊTE :

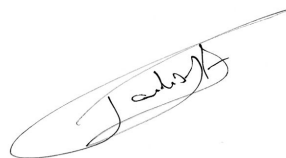
Article 1 : sont désignés membres de la commission de sélection compétente à l'égard du recrutement sans concours dans le corps des agents techniques des Finances publiques à la Direction des Services Informatiques Sud-Ouest, à l'Etablissement des services informatiques (ESI) de Poitiers :

- M. Thierry GRANATA GOLDMAN, Administrateur des Finances publiques, Responsable de l'ESI de Poitiers ;
- M. Nicolas BERGERON, Inspecteur Principal des Finances publiques, Responsable de la Division de la Production de l'ESI de Poitiers ;
- Mme Claudie BAUVAIS, Inspectrice des Finances publiques, Responsable des Ressources Humaines de proximité de l'ESI de Poitiers ;
- Mme Caroline REY, Conseillère à Pôle Emploi à l'agence de Poitiers.

Article 2 : est nommé en qualité de président de la commission de sélection précitée, M. Thierry GRANATA GOLDMAN, Administrateur des Finances publiques, Responsable de l'ESI de Poitiers.

Article 3 : les dispositions du présent arrêté prennent effet au 2 novembre 2020.

Fait à Paris, le 27 octobre 2020
Pour le Directeur général et par délégation,



Olivier PARISOT
L'Administrateur des Finances publiques adjoint

PREFECTURE de la VIENNE

86-2020-11-02-001

Avis de recrutement sans concours au titre de l'année 2020
de la Direction générale des Finances publiques d'agents
techniques des Finances publiques à la Direction des
Services Informatiques Sud-Ouest (Etablissement des
services informatiques de Poitiers)

AVIS DE RECRUTEMENT

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance
Direction Générale des Finances Publiques
Direction des Services Informatiques Sud-Ouest
Établissement des services informatiques (ESI) de Poitiers

AVIS
de recrutement au titre de l'année 2020
d'agents techniques des Finances publiques

En application des dispositions de l'arrêté du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance du 9 octobre 2020, est organisé, au titre de l'année 2020, par la direction générale des Finances publiques, le recrutement sans concours d'agents techniques des Finances publiques (ESI de Poitiers).

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Il s'agit des conditions générales requises pour l'accès aux emplois publics de l'État :

- être de nationalité française ou ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.
- satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique :
 - aptitude physique : avoir un état de santé qui permet d'exercer effectivement les fonctions pour lesquelles on est candidat ;
 - jouir de ses droits civiques ;
 - ne pas avoir subi de condamnations figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
 - être en situation régulière au regard des obligations militaires.

II - NOMBRE DE PLACES OFFERTES ET DATE PREVUE DU RECRUTEMENT

Le nombre total d'emplois à pourvoir est fixé à : **6**

Le recrutement est organisé pour prendre effet le : **30 décembre 2020**

III - NATURE DES FONCTIONS À EXERCER

Au sein de la Direction des Services Informatiques (DISI) du Sud-Ouest, l'agent technique des services communs est affecté à l'Établissement de Services Informatiques de Poitiers (ESI 86), à l'**atelier éditique** afin d'assurer des travaux d'impression, de finition et d'expédition de divers documents fiscaux à destination des contribuables ou services de la Direction générale des Finances publiques. Il est aussi chargé de travaux de manutention, de destruction sécurisée de documents et de la gestion du magasin.

Les agents de l'atelier ont également la charge de veiller à la bonne marche des chariots élévateurs et des transpalettes (surveillance et mise en charge des batteries...), de la broyeuse et des opérations d'entretien et de réglages de base des machines d'impression et de mise sous plis.

Dans le cadre de l'activité manutention/gestion du magasin, leurs missions consistent à charger, décharger les camions, ranger les ressources dans les espaces dédiés et approvisionner l'atelier (bobines, palettes, chariots de cassettes Poste) mais également ranger l'atelier, vider les bennes et gérer, sous le pilotage de la responsable des stocks, les aires de stockage.

Ces missions d'agent technique sont exercées exclusivement en horaires dits d'équipe (certains travaux peuvent devoir être accomplis exceptionnellement le samedi ou de nuit).

IV - PÉRIODE DE RETRAIT ET DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats devront prendre contact avec le service des ressources humaines de la direction locale des Finances publiques de la DISI Sud-Ouest, pour constituer leur dossier de candidature :

Cité Administrative – 11ème étage tour B
2 rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX CEDEX

Tél. 05 56 93 81 91 ou 05 56 93 35 17

Courriel : disi.sud-ouest-ressources@dgfip.finances.gouv.fr

Le dossier de candidature comporte notamment :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés ;
- la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité justifiant de la nationalité. Les candidats doivent posséder la nationalité française ou être ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (*carte nationale d'identité recto/verso, passeport...*);
- la photocopie d'une pièce justifiant de la situation au regard des obligations militaires. Seuls les candidats entre leur 16ème anniversaire et la veille de leur 25ème anniversaire sont tenus de justifier leur situation (certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC), attestation provisoire « en instance de convocation » à la JDC...). **Les candidats âgés de 25 ans et plus au jour de la constitution du dossier de candidature sont dispensés de cette justification (loi n° 2015-917 du 28 juillet 2015) ;**
- le cas échéant, le(s) certificat(s) de travail correspondant aux emplois précédemment occupés indiquant les périodes et la nature de l'emploi ;
- (*éventuellement tout autre justificatif nécessaire à l'exercice de la fonction proposée*).

La date d'ouverture des inscriptions auprès de la direction locale des Finances publiques de la DISI Sud-Ouest est fixée au **2 novembre 2020**.

La date limite de dépôt du dossier de candidature auprès de la direction locale des finances publiques de la DISI Sud-Ouest est fixée au **23 novembre 2020**.

Les dossiers des candidats seront examinés par une commission de sélection. Il est précisé que seuls seront convoqués à l'entretien de sélection les candidats préalablement retenus par la commission à l'issue de l'examen des dossiers.

V - ORGANISATION DU RECRUTEMENT

L'organisation du recrutement est fixée par le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 qui a modifié le décret n° 2010-985 du 26 août 2010.